

Rapport
de la Commission sociale et culturelle
au
Conseil Général
concernant
le budget 2021
de la Ville de Sion

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 5 reprises pour l'examen du budget 2021 de la Ville de Sion, suite à la présentation générale du 19 octobre 2020. La commission a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz, responsable de la comptabilité générale et du Président de la Municipalité le 10 novembre 2020 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour leurs explications claires et les informations intéressantes fournies.

Pour l'examen du budget 2021, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président :	Christian Mirailès
Vice-président :	Olivier Juillerat
Rapporteur suppléant :	Jean-Philippe Moren
Membres :	Johanne Guex Gabriel Mukuna Chantal Paladini Brigitte Pfister Pierre Schüpbach Thierry Stalder Martin Reist
Suppléant :	Thierry Praz

1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière

Le projet de budget 2021 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement pour les comptes des dicastères Éducation & Culture, Affaires sociales et Sport, jeunesse & loisirs.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 10 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2020 de la Municipalité de Sion.

2. Analyse des divisions administratives

Dicastère 0				
Division	Comptes	num.	Titre	page
n		rubrique		
0	Fonctionnement			

Question 1 : Si on se réfère au rapport du budget 2020 de la CSC, la ville envisageait tout un panel de mesures pour permettre aux prochains budgets d'être à l'équilibre. Est-ce que cette analyse a été faite et est-ce que des mesures ont été prises ? Lesquelles sont les plus significatives ?

Réponse

Comme annoncé, l'analyse des tâches a été réalisée courant 2020. Un certain nombre de mesures ont déjà été intégrées au budget 2021, d'autres sont encore en cours d'analyse et seront, pour certaines, intégrées aux prochains budgets.

Les mesures les plus significatives intégrées au présent budget sont :

- Augmentation de certains émoluments communaux (par exemple : bureau des enquêtes, prestations du service de l'urbanisme pour des tiers) ;
- Révision des tarifs des entrées aux piscines municipales ;
- Diminution de certaines subventions (par exemple : Grand Cru, Phytoark, activités culturelles).

Le transfert en investissement d'une partie des coûts de l'éclairage public a également permis d'alléger quelque peu le budget de fonctionnement.

Remarque de la Commission :

La commission salue les mesures prises par la municipalité mais regrette que ceci se fasse en partie en diminution de certaines subventions liés à des activités culturelles.

Division	Comptes	num.	Titre	page
n		rubrique		
0	Fonctionnement			

Question 2 : Dans ce budget 2021, est-ce que vous prévoyez un soutien financier aux petits indépendants et aux associations étant donné que la situation sanitaire va perdurer en 2021 ? Dans quel dicastère pourrait-on trouver ces chiffres ?

Réponse

La situation sanitaire évolue très rapidement et il est impossible de savoir où nous nous trouverons dans 6 ou 12 mois.

★ SION

Comme ce printemps, le Conseil municipal suivra de près l'évolution de la situation économique et, le cas échéant, proposera des mesures ciblées au Conseil général. Ces mesures feront bien entendu l'objet de crédits supplémentaires.

Remarque de la Commission :

La commission estime que la démarche doit être faite par les sociétés pour des demandes complémentaires en matière d'aide.

★ SION

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	150.3637	Subvention aux personnes physiques	53

Question 3 : Pourquoi l'action rentrée scolaire n'est pas dans le dicastère éducation ?

Réponse

L'action rentrée scolaire qui rencontre un vif succès depuis son introduction en 2008 est gérée par le service des finances.

Vu la nature des chèques offerts, cette action concerne tout autant le dicastère de l'Éducation que celui des Sports. Assumant pleinement son rôle de soutien aux services, le service des finances met à disposition ces bons offices pour administrer cette action.

Pas de remarque de la Commission

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	260.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	63

Question 4 : Combien il y a de personnel, quelles sont leurs tâches et quel est le cahier des charges ?

Réponse

La dotation en personnel du dicastère comprend deux personnes :

- 1 chef de service
- 1 assistant(e) du chef de service

La mission du service est de valoriser l'image de Sion et développer son attractivité. L'objectif principal est de capitaliser sur les investissements réalisés dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation afin de développer de la valeur ajoutée économique.

Parallèlement nous souhaitons fédérer tous les acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels, culturels, économiques ou touristiques, sportifs et autres autour d'une marque dont les valeurs et l'identité sont partagées par tous.

Les responsabilités principales du chef de service sont les suivantes :

Stratégie d'attractivité autour de la marque Impulsion : mise en œuvre de la stratégie d'attractivité, du plan marketing, de la politique de promotion au travers des événements ;

Promotion économique : porte d'entrée à la Ville pour la promotion exogène en collaboration avec les instances cantonales. Personne de contact dans l'administration pour toute question économique de la part d'entreprises établies. Lien entre la Ville et les associations économiques et les associations faitières ;

Promotion touristique : en collaboration avec l'office du tourisme et les autres acteurs de la branche touristique, mise en œuvre des lignes directrices de la politique locale du tourisme.

Innovation : mise en œuvre de la politique d'innovation de la Ville en collaboration avec les acteurs établis (Energypolis, The Ark, Espace Création) afin de valoriser les projets à valeur ajoutée.

Pas de remarque de la Commission

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	260.3130		63

Question 5 : Petit train, détail du poste ? Et que fait-on avec la marque impulsion et combien d'entreprises y ont adhéré ?

Réponse

Train touristique

Le train touristique est exploité par CarPostal. L'office du tourisme gère toute la communication. De son côté, la Ville assume le déficit d'exploitation selon le détail ci-dessous (comptes 2020) :

TOTAL Prestations de personnel	CHF	31'641.00
Carburant	CHF	2'308.00
Entretien	CHF	6'282.00
Location Garage	CHF	16'413.00
Assurance	CHF	1'401.60
Impôts et taxes	CHF	2'346.65
Divers	CHF	-
TOTAL Prestations véhicule	CHF	28'751.25
Amortissement	CHF	37'365.00
Intérêts	CHF	-
Total coûts de production	CHF	97'757.25
Distribution (Horaires et Billetterie)	CHF	-
Administration	CHF	5'865.44
TOTAL COÛTS	CHF	103'622.69
Recettes ventes de billets	CHF	22'096.00
Recettes courses spéciales	CHF	8'346.00
Total recettes du trafic	CHF	30'442.00
Indemnité Ville de Sion	CHF	73'180.69
TOTAL RECETTES	CHF	103'622.69

Marque territoriale Impulsion

Pour rappel, la démarche Impulsion a été initiée afin de fédérer les acteurs du territoire sédunois, qu'ils soient culturels, économiques, touristiques ou sportifs autour d'une même marque territoriale. L'objectif étant de créer un écosystème et une communauté fière de porter les mêmes valeurs et les faire rayonner.

A ce jour, elle est utilisée par les acteurs institutionnels de la Ville et ses partenaires. Elle est mise en valeur lors de manifestations organisées ou soutenues par la Ville, notamment dans les domaines sportifs et culturels. L'office du tourisme la met également en avant dans ses publications.

Cet été, elle incarnait les différentes animations mise en place en ville sous le nom de « Impulsion estivale ».

Du côté, des entreprises, à ce jour 24 d'entre elles ont rejoint la démarche et arborent les couleurs d'Impulsion. Des démarches sont en cours auprès d'une dizaine d'autres entreprises. Malheureusement, la situation particulière de cette année empêche la tenue de différentes actions en vue de recruter de nouveaux membres.

Remarque de la Commission :

La commission remercie la municipalité pour la réponse très claire à propos du petit train touristique de la ville. En ce qui concerne la marque Impulsion, la commission espère que le nombre d'adhérents augmentera en espérant qu'avec un chef de service le travail de démarchage pourra être effectué de manière efficace et ambitieuse.

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	264.3130		64

Question 6 : Détail du poste ?

Réponse

Détail de la rubrique 264.3130		300'000
OIKEN	Mandant de Gestion du Portefeuille énergétique de la Ville	210'000
OIKEN	Suivi programme de subventions (Mandat délégué à l'énergie)	20'000
OIKEN	Mandant de délégué à l'énergie (autres activités)	25'500
OIKEN	Planification énergétique territoriale(mise à jour du PDE)	10'000
TIERS	Cours de sensibilisation à l'énergie dans les écoles	50'000
TIERS	Actions de communication	20'000
TIERS	Label Cité de l'énergie	13'600
CANTON	Subvention du Service de l'Energie	-49'100

Pas de remarque de la Commission

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	265.3130	Prestations énergétiques	64

Question 7 : Nous ne trouvons pas de chiffres concernant le label cité de l'énergie dans ce dicastère, où figurent-ils ? D'une manière générale, quel plus-values apporte-t-il à une ville. Quelles sont les démarches pour l'obtenir et quels sont les coûts liés à ce label ?

Réponse

1. Intérêts /plus-value du label ?

Le label Cité de l'Énergie permet de définir les objectifs de la Politique Énergétique de la Commune en définissant notamment la vision, les principes directeurs (fil conducteur pour les autorités et l'administration) et l'organisation. A travers cette définition, un plan d'action est réalisé répertoriant les grands projets à mener, les personnes/organismes responsables ainsi que les délais et les coûts y relatifs.

Vision : « L'efficacité énergétique au cœur des enjeux climatiques de la Ville de Sion »

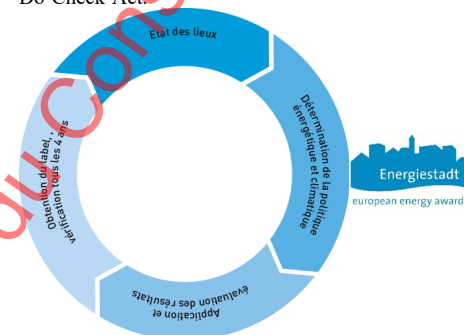
Le Label permet également de mettre en valeur le travail réalisé et de se comparer avec d'autres territoires suisses grâce à la méthodologie Cité de l'énergie qui est neutre et continue dans le temps.

Et finalement, il est un très bon moyen de communication vis-à-vis des acteurs privés et publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Ville. Il est une preuve d'exemplarité qui atteste de la mise en place d'une politique énergétique durable au sein du territoire.

Le label Cité de l'énergie est à ce jour le système de management énergétique et climatique le plus reconnu et valorisé pour une collectivité.

2. Processus « Label Cité de l'énergie »

Le label Cité de l'énergie est basé sur une méthodologie itérative selon la méthode Plan-Do-Check-Act.



Les étapes de l'obtention du label



Étape 1 : L'adhésion à l'Association Cité de l'énergie est tout à la fois la condition sine qua non et la première étape de l'obtention du label.

Étape 2 + 3 : Après un premier état des lieux, la commune définit une stratégie et des mesures concrètes de politique énergétique accompagné par le/la conseiller(ère) Cité de l'énergie.

Étape 4+5 : les mesures sont mises en œuvre puis évaluées. Si les objectifs sont atteints, la commune se voit octroyer le label pour une nouvelle période de quatre ans.

Étape 6 : L'audit de recertification sert de contrôle qualité régulier et permet d'apporter de nouvelles idées/actions.

Coûts liés à l'obtention du label Cité de l'énergie 2020

Coûts annuels		
Cotisation annuelle à l'Association Cité de l'énergie	CHF 2'600.-	
Visite annuelle du Conseiller Cité de l'énergie	CHF 1'200.-	La visite annuelle est prise en charge par l'OFEN (Suisse énergie).

Coûts (re)-audit (chaque 4 ans)

Accompagnement pour l'audit ou ré audit	CHF 13'000.-	= correspond à l'offre 2020 pour l'accompagnement du Conseiller Cité de l'énergie au ré-audit de la Ville. Ce montant peut varier à chaque ré-audit selon les besoins et la situation de la Commune.
Subvention OFEN pour l'accompagnement	CHF 2'000.-	
Subvention Canton du Valais pour l'accompagnement	CHF 2'000.-	Le canton du Valais verse une subvention uniquement aux communes qui obtiennent à nouveau le label.
Coût final pour la Ville (2020)	CHF 9'000.-	

*L'accompagnement comprend la mise à jour du catalogue, du programme de politique énergétique, des indicateurs et du plan d'actions.
Remarque : A noter que les droits aux subventions OFEN tendent à être modifier pour la nouvelle période.
Les coûts liés au label Cité de l'énergie sont comptabilisés sous la rubrique 264.3130.

Remarque de la Commission :

La commission constate une légère progression dans le barème mais qu'il ne peut que s'améliorer notamment dans le domaine de la mobilité douce. La CSC encourage la ville à persévérer dans cette voie.

Dicastère 3 : Education & Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	301.3130	Ecoles 1H et 8H	70

Question 8 : Frs 836'000.--. *Détail du poste, combien coûte précisément la mise en place de la nouvelle ligne de bus scolaire Uvrier-Sion ? En parallèle, quel est le gain financier de la suppression du tronçon Platta-Uvrier sur la ligne 4 ?*

Réponse

Il ne s'agit pas d'une nouvelle ligne de bus mais d'une reconfiguration de l'offre pour tenir compte de la suppression de la ligne Platta-Uvrier. Le montant est de Frs. 200'000. La suppression de la ligne vers Uvrier a été estimée entre Frs. 400'000 et Frs. 500'000 par l'exploitant.

Remarque de la Commission :

La commission constate que ceci représente une économie de Fr. 160'000.-.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Investissement	308.5040	Bâtiments scolaires	189

Question 9 : *Par rapport au centre scolaire des Collines, est-il aux normes ? Si ce n'est pas le cas, quels sont les investissements nécessaires pour le mettre aux normes ? Quand sont-ils prévus ?*

Réponse

Pour la mise en conformité FEU du bâtiment scolaire des Collines, le devis estimatif se monte à Fr. 350'000.-- ttc

Une première étape a été réalisée pour un coût de Fr. 100'828.10 ttc

- > Etude générale concept FEU
- > Etude architecturale – devis estimatif pour l'ensemble.
- > Installations électriques : éclairage de secours, signalétique et divers raccordements.
- > Menuiserie extérieure : mise aux normes porte accès salle de gym et mise en place d'un exutoire de fumée.
- > Menuiserie intérieure : plusieurs portes (EI30) de communications au sous-sol en relation avec le concept FEU.
- > Travaux de peinture.

La 2^{ème} étape (~ 250'000.00 ttc) est prévue – en fonction de l'occupation du bâtiment scolaire par les élèves - dans les deux années à venir :

- > Compartimentage (vertical) de la cage d'escalier.
- > Travaux collatéraux.

Remarque de la Commission :

La commission estime que les travaux effectués sont plutôt légers par rapport aux études qui sont toujours nombreuses. Les membres aimeraient visiter l'école et feront donc une demande dans ce sens prochainement.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	320.3636	Culture	76

Question 10 : Pourquoi la suppression de cet aide pour l'HEMU ? Nova Malacuria, pourquoi pas de subventions en 2021 ?
Activité culturelle des écoles, pourquoi n'y a-t-il pas de subvention budgétisée ?

Réponse

L'aide à l'HEMU reste inchangée. Elle est déplacée dans le budget à la rubrique 320.3631. Il s'agit en effet d'une obligation liée à la RPT II et non d'une subvention financière similaire aux objets dans la rubrique 320.3636.

La ligne budgétaire annualisée (une année sur deux) de Nova Malacuria est supprimée. Il sera demandé à Nova Malacuria de présenter une demande de subvention ponctuelle pour la réalisation de ses projets futurs. Le subventionnement des projets de Nova Malacuria n'est pas remis en question, mais il sera réalisé sur la base d'un budget défini spécifiquement et pris sur le montant à disposition dans la ligne budgétaire « subvention ponctuelle à la création ».

Les activités culturelles des écoles bénéficiaient d'un subventionnement double, divisé entre la section culture (50'000.-) et la section éducation (50'000.-). De plus, les conventions mises à jour et entrée en force avec les institutions culturelles (Ferme-Asile, Sion Festival, etc.) contiennent des clauses demandant explicitement la réalisation d'activités culturelle avec les écoles de Sion, en contrepartie desdites subventions de la Ville. En sus, le Canton du Valais a mis en place un dispositif nommé Etincelles de culture qui propose aux écoles valaisannes des activités culturelles subventionnées par le Canton. Il apparaissait ainsi que : les 100'000.- dévolus à cette mission représentaient un montant surévalué ; le financement double des activités culturelles des écoles impliquait une coordination supplémentaire entre la section culture et la section éducation, du fait de la gestion de budgets séparés destinés au même objet. La section culture restera une ressource de conseils et de propositions pour les activités culturelles des écoles, notamment en lien avec les institutions culturelles conventionnées de la Ville.

Remarque de la Commission :

La commission est heureuse qu'il n'y ait pas de diminution.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	320.3637	Culture	76

Question 11 : Pourquoi l'aide aux études artistiques ont-elles diminuées ?

Réponse

Le conseil municipal a validé une modification du dispositif d'aide aux études artistiques dans le but de clarifier les critères d'octroi des aides aux études artistiques. Les dispositions antérieures mentionnaient que l'aide était destinée aux Sédunois de 25 ans au plus rencontrant un « obstacle financier » à fréquenter des études artistiques, sans toutefois déterminer de mesure concrète de l'obstacle financier. La clarification nécessaire des dispositions permet de donner un cadre clair à l'octroi des aides aux études artistiques et d'en définir les conditions. Le projet se compose de deux documents révisés, disponibles sur le site internet de la Ville : les dispositions d'aide aux études artistique et le formulaire de demande d'aide aux études artistiques. Ces documents introduisent les conditions suivantes à l'octroi de l'aide financière : les revenus nets imposables doivent être inférieurs à Fr. 55'000.- (chiffre 2800 de la décision de taxation) et la fortune nette imposable des parents doit être inférieures à Fr. 500'000.-. Est de plus exclue de ce dispositif la fréquentation des formations professionnelles supérieures, déjà largement subventionnée et qui peut faire l'objet de bourses d'étude. L'objectif global est celui de clarifier la vocation des différents dispositifs de soutien : check culturel (mesure globale), aides aux études artistiques (mesure ciblée) et subvention des coûts de formation des écoles subventionnées (mesure légale).

Pas de remarque de la Commission

Dicastère 4 : Affaires sociales

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	403.3132	Honoraires experts et spécialistes	91

Question 12 : Comment est réparti le montant de Fr. 250'000.- ? Est-ce que le curateur du SOC est soumis à l'article 31 LACCS ? Sur quelle base et critère on se fonde pour qu'une personne soit indigente ?

Pourquoi l'aide aux études artistiques ont-elles diminuées ?

Réponse

1. Le montant de Fr. 250'000.- est réparti, de manière estimative, comme suit :

Indemnités de gestion pour personnes indigentes suivies par curateurs indépendants : Fr. 150'000.-

Indemnités de gestion pour personnes indigentes suivies par curateurs officiels : Fr. 70'000.-

Frais d'expertises et d'interventions externes (assesseurs): Fr. 30'000.-

2. Oui, les curateurs SOC sont soumis à l'art. 31 LACCS (relatif aux indemnités de gestion).

Les indemnités de gestion sont fixées par l'APEA, selon le cadre juridique (CC, LACCS, directive du département cantonal).

3. La notion d'indigence est définie par les mêmes critères que ceux de l'assistance judiciaire (art. 32b OPEA et 117 CPC).

Est par exemple réputé indigent, une personne au bénéfice de l'aide sociale.

La réponse à la question sur les études artistiques a été donnée à la question 11.

Remarque de la Commission

La commission a demandé des explications complémentaires par rapport à ce sujet et remercie la municipalité pour sa réponse reportée ci-dessous :

1. Ce ne sont pas spécifiquement les curateurs indépendants (Sàrl, Pro Senectute, etc) qui gèrent les personnes indigentes. A l'inverse, ce sont progressivement principalement les curateurs officiels qui s'en chargent, certains curateurs indépendants ayant tendance à abandonner ces mandats rémunérés uniquement à 70%. Conformément aux renseignements complémentaires (1er paragraphe page 94), la détermination des indemnités pour la curatelle officielle a été harmonisée, depuis deux ans, afin de se rapprocher d'une pratique uniforme. Figure ainsi, dans une première étape, un montant Fr. 70'000.- pour rémunérer la curatelle officielle. Les comptes 2021 et déjà 2020 permettront d'ajuster encore les montants dédiés.

2. Concernant la limite de Fr. 4'000.-, celle-ci doit être considérée comme une "fortune nette laissée à libre disposition". "Avoir Fr. 4'000.- sur un compte" est un indicateur isolé ; il faut prendre la situation dans son ensemble.

Exemple : une personne en EMS touche sa rente AVS et PC du mois de novembre le 7 novembre.

Elle recevra la facture de pension de l'EMS du mois de novembre, de Fr. 4'500.- le 10 décembre.

Au 1er décembre, cette personne aura peut-être Fr. 7'000.- sur son compte, mais aussi des créances à venir.

Autre exemple : les EMS demandent une caution, qui va de Fr. 5'000.- à Fr. 10'000.- avant d'accueillir un pensionnaire.

Le curateur doit préserver une épargne pour ce faire ; à défaut, on lui reprocherait de ne pas fournir un lieu de vie à la personne.

La tâche donnée aux curateurs "d'assurer des conditions de logement à la personne" est ardue.

Certaines personnes psychotiques, toxicomanes et/ou agressives n'intéressent pas les logeurs et se font régulièrement expulser.

Elles refusent parfois les mesures mises en place (médecin, soins à domicile) et, dépourvus de leur capacité de discernement, sont incapable de modifier leur comportement.

Les curateurs doivent, au minimum, disposer d'une réserve pour les frais de déménagement, de réparations, etc.

A défaut, il faudrait augmenter les structures d'accueil d'urgence, ce qui ne serait pas plus économique.

Pour le surplus, il est rappelé que tant l'attribution de mandat que la détermination du montant des indemnités appartient à l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte, autorité judiciaire autonome.

Dicastère 5 : Sécurité publique

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	506.4634	Subventions des entreprises publiques	107

Question 13 : Où en est-on avec les subsides et la planification des secours ?

Réponse

Les négociations au sujet des coûts normatifs (subventionnement) ont abouti à la validation de nouveaux tarifs par le département de la santé, des affaires sociales et de la culture au début du mois de novembre. Ces tarifs sont valables avec effet au 1er janvier 2020. Cela permettra de maintenir un centre de secours et d'urgence au sein de la Ville de Sion, sur la base d'un financement cantonal, comme prévu dans la loi sur l'organisation des secours (LOS).

Remarque de la Commission

La commission est satisfaite que ces négociations aient abouti.

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	600.5010	Réseau routier	211

Question 14 : Quels sont les investissements non retenus par l'agglomération qui vont être fait ? Quels sont les projets de la ville pour les abris protégés, les parcs à vélo et les voies cyclables ?

Réponse

Le projet non retenu par l'agglomération qui sera réalisé en 2021 est la route de Bramois du giratoire d'Hérens au carrefour de la route des Orgues.

La planification des abris protégés, des parcs à vélos et des voies cyclables pour 2021 n'est pas encore définitivement arrêtée.

Remarque de la Commission

La commission est étonnée qu'il n'y ait pas de vision concrète pour les abris protégés, les parcs à vélos et les voies cyclables.

La commission aimerait à ce sujet que la coordination entre la ville et le Canton soit encouragée par une meilleure collaboration.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.3130	Déchets, prestations de services de tiers	123

Question 15 : Pourquoi autant d'augmentation entre 2019 et 2020 ?

Réponse

La cadence des vidanges des moloks et des containers aériens a été augmentée d'où une augmentation des coûts de transports.

Pas de remarque de la Commission

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.4270	Amendes	124

Question 16 : a-t-il toujours autant d'amendes pour les déchets et pourquoi ?

Réponse

Le revenu des amendes respecte les planifications financières.

Année	Compte	Budget	
2018	90650	10'000	non budgétisé, caméra surveillance, procédure et agents non mis en place à l'élaboration du budget.

2019	105650	100'000	
------	--------	---------	--

2020	99600	100'000	à ce jour. A noter qu'une partie des réclamations n'ont pas été remontées au CM. Le bilan 2020 sera similaire à 2019.
------	-------	---------	---

Une large majorité des usagers respectent les directives et règlements en place. Nous n'avons pas observé, suite à l'introduction de la taxe au sac, une recrudescence des décharges sauvages cependant une partie des usagers (~5%) ne respectent pas les règles de tri. Nous maintenons nos efforts et la pression sur ces usagers récalcitrant et récidivistes, pour maintenir une Ville salubre. Les infractions constatées concernent principalement l'évacuation de matières plastiques avec d'autres déchets (papiers-biodéchets-alu,...) ainsi que le dépôt de déchets à l'extérieurs des collecteurs de tris dédiés. A contrario, suite aux campagnes bisannuelles d'ouverture systématique peu de dépôt des sacs non taxés ont été constatés, environ 2%.

Pas de remarque de la Commission

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	701.3160	Loyers et fermages des biens-fonds	138

Question 17 : Combien coûte la location de l'usine de Chandoline ? Y a-t-il un projet d'achat de cette usine ? Peut-on avoir des informations au sujet de la gestion de la maison des associations. Qui la gère ? Combien d'associations profitent des locaux ?

Réponse

Le loyer de l'Usine de Chandoline est de CHF 40'000.-- par année, la consommation des énergies (eau, élec.) sont à notre charge. Les locations à des tiers, coordonnées par FVS Events, ainsi que les frais de consommation, sont entièrement reversés à la Ville.

La maison des associations est gérée directement par l'Hôtel de Ville, que ce soit pour la partie réception des demandes des sociétés ou pour leur acceptation. Le service Bâtiments & Constructions intervient pour la rédaction du contrat de prêt à usage, la répartition des locaux et l'aspect technique de l'occupation des lieux. Actuellement seul le Cercle Mycologique de Sion occupe ponctuellement, selon des tranches horaires définies, un local.

La problématique de la possibilité d'achat de l'usine interviendra au moment et en prévision du retour des concessions de droits d'eau au 31.12.2031. (date de fin du contrat de location).

Remarque de la Commission

La commission estime que la gestion d'un tel lieu doit rester en main de la commune et non pas de FVS Events à Martigny.

De plus, la commission s'étonne du manque de vision et d'animation de ce lieu même si nous savons qu'un projet est en cours d'étude. De manière plus générale, la commission se demande quand la ville bénéficiera d'une vraie politique culturelle.

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissement	852.5040	Parcs et jardins	223

Question 18 :
Aménagements d'espaces publics : quel est la répartition du montant entre les études et les aménagements de l'espace public ?

Place de la Planta : son coût d'entretien est élevé, à quand un projet novateur ? Le montant d'étude de fr.150'000.— en 2020 a-t-il été utilisé ? Quand la ville prévoit-elle de présenter un crédit d'engagement pour une future place de la Planta ?

Réponse

Les études sont toujours incluses dans les montants. Les projets projetés à ce stade portent sur la finalisation de la réfection du passage sous-voies sous la T9/Gare (Frs. 250'000.-), les études en commun avec Nendaz pour la création d'un jardin public à Aproz (50'000.-), la mise en place d'une signalétique en zone industrielle (Frs. 100'000.-), l'intervention sur les talus dans le secteur de l'école du Sacré Cœur (Frs. 100'000.-).

Pour la Place de la Planta, un crédit d'engagement sera présenté d'ici fin 2021/ début 2022 et une partie du budget 2020 a été utilisé.

Remarque de la Commission

La commission s'impatiente de voir la transformation de la place de la Planta passer de l'état de projet à celui de réalisation concrète. Nous nous attendions vraiment à ce que ce projet soit réalisé durant cette législature.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissement	856.5290	Mobilité	224

Question 19 : Liaison plaine-montagne : A quelles études est destiné ce nouveau montant ?

Réponse

Ce nouveau montant est destiné aux honoraires nécessaires pour les compléments que nous devons apporter suite aux 33 oppositions déposées à l'encontre du projet lors de la mise à l'enquête.

Pas de remarque de la Commission

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
----------	---------	---------------	-------	------

8	Fonctionnement	856.3634	Subventions aux entreprises publiques	148
---	----------------	----------	---------------------------------------	-----

Question 20 : Quel est le montant de la gratuité des bus les vendredis et samedis sur l'année 2020 et où trouve-t-on le détail ? Et quel représente la gratuité des parkings les vendredis et samedis ? Est-ce que cette opération sera reconduite en 2021 ? Si oui, où trouve-t-on ces montants ?

Réponse

La gratuité des parkings les vendredis et samedis représente un montant de Fr. 250'000.-. Cette opération sera reconduite en 2021. Le montant se retrouve à la rubrique 610.4470.

Le montant de la gratuité des bus en 2020 s'élève à : Frs. 54'080.-

La mise en place de la gratuité des bus séduinois, durant la période mentionnée, a eu un effet positif sur la fréquentation des transports publics hors situation COVID.

Période octobre 2019 à fin décembre 2019

Valeurs indicatives	2019	2018	Diff. Nb	Augmentation en %
Vendredi dès 17h	988	863	125	14.48%
Samedis	1844	1303	541	41.52%
Total	2832	2166	666	30.75%

Période janvier 2020 au 7 mars 2020

Valeurs indicatives	2020	2019	Diff. Nb	Augmentation en %
Vendredi dès 17h	1170	1049	121	11.53%
Samedis	2690	2425	265	10.93%
Total	3860	3474	386	11.11%

Ainsi, hors période COVID, il a été constaté en moyenne une augmentation de la fréquentation des bus séduinois lors de la période de gratuité de 19%.

Sur la période de gratuité du vendredi dès 17h et du samedi de janvier à juin 2020 en comparaison avec 2019 nous avons eu une baisse de fréquentation des bus de 18,5%. Cette baisse de fréquentation est clairement due à la situation de pandémie. Sur l'entier du réseau des bus séduinois entre janvier et juin 2020 en comparaison à 2019 il y a eu une baisse de fréquentation de 37%.

Pour l'heure il n'est pas prévu de reconduire cette action en 2021.

Remarque de la Commission

La commission déplore l'arrêt de la mesure de la gratuité des bus même si elle comprend l'effort qui doit être fait sur le budget.

La CSC aimerait connaître précisément et de manière chiffrée la corrélation entre la gratuité des parkings et les retombées économiques pour les commerces car cette opération coûte cher.

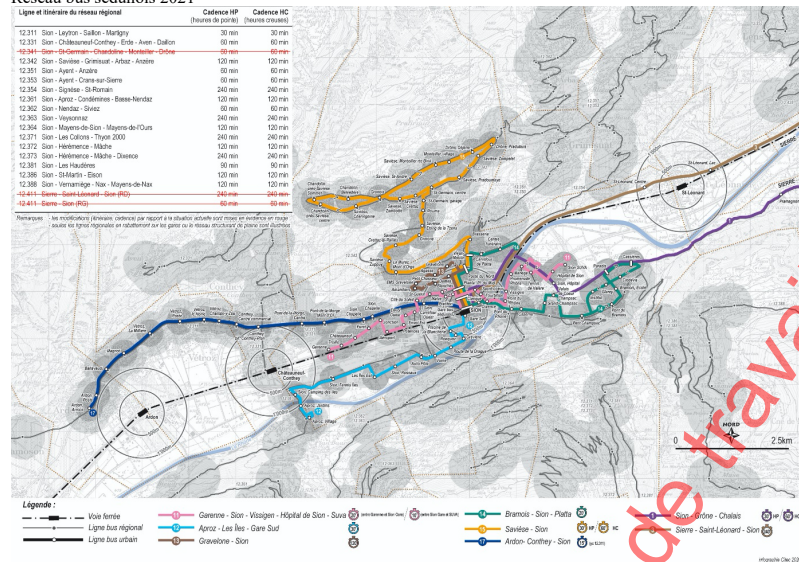
Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.3634	Subventions aux entreprises publiques	148

Question 21 : Par rapport aux subsides qui diminuent, quel est l'avenir des navettes autonomes ? Qu'en est-il de la phase test qui devait alors lieu à Uvrier en 2020 avec le projet européen AVENUE ? La CSC se réjouit que la fréquence des bus sédunois en soirée soit améliorée ? C'est un plus pour la vie sociale sédunoise... De ce fait, peut-on avoir le détail des horaires et des lignes qui voient leur fréquence augmentée ?

Réponse

Concernant les navettes autonomes il est prévu pour décembre 2020 de lancer le test à Uvrier pour 6 mois. Après réalisation de cette nouvelle phase test qui permettra entre autre de tester la mobilité autonome sur demande il n'est pas prévu pour l'instant de continuer à effectuer d'autre test sur des véhicules autonomes à Sion. Le test sur Uvrier s'inscrit dans le projet européen AVENUE qui a pour but de tester la mobilité autonome en Europe.

Réseau bus sédunois 2021



- Ligne 11 Gare – Hôpital (10') : de 5h29 à 23h09 (63 courses) : augmentation de la fréquence le samedi en passant au même horaire que la semaine et prolongation de l'horaire le soir (dernier bus à 23h09 au lieu de 20h40) ;
- Ligne 11 Châteauneuf - Gare (20') : de 5h48 à 22h48 (47 courses) : augmentation de la fréquence le samedi en passant au même horaire que la semaine et prolongation de l'horaire le soir (dernier bus à 22h48 au lieu de 20h36) ;

- Ligne 12 Aproz - Gare (30') : 6h04 à 20h04 (29 courses) : nouvelle ligne ;
- Ligne 13 Gare - Gravelone : 6h29 – 18h29 (10 courses) : augmentation de la fréquence le samedi en passant au même horaire que la semaine ;
- Ligne 14 Bramois – Gare – Platta (20') : 5h42 – 23h05 (49 courses) : augmentation de la fréquence le samedi en passant au même horaire que la semaine et prolongation de l'horaire le soir (dernier bus à 23h05 au lieu de 20h10) et augmentation des fréquences entre la Gare, Poste du Nord et Platta (+16 courses).

Remarque de la Commission

La commission note qu'en cas de résultat non satisfaisant, ce projet de navette autonome s'arrêtera comme il nous l'a été indiqué par M. le président.

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.3637	Subventions aux personnes Physiques	148

Question 22 : Pourquoi ne fait-on pas de gestes pour les vélos mécaniques ?

Réponse

Le conseil municipal a constaté que la mobilité électrique est la plus prisée des utilisateurs et semble ainsi être la plus adaptée pour des distances moyennes en Ville. Il souhaite donc l'encourager.

Pas de remarque de la Commission

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Investissement	903.5040	Terrains bâtis	232

Question 23 : Aucun investissement de prévu pour la patinoire de Tourbillon ? Est-ce que tous les problèmes rencontrés ces dernières années sont maintenant résolus ?

Réponse

Pour le moment, aucun autre investissement n'est prévu. La réfection complète de la piste est terminée. Un bilan d'exploitation sera tiré durant la présente saison et si nécessaire des mesures complémentaires feront l'objet d'une analyse.

A noter que, la mise en glace a pu se réaliser fin octobre (sous parfois 18 degrés en journée – 26 degrés par rayonnement du soleil au zénith... à la surface de la glace !) et l'annonce d'ouverture faite au 4 novembre 2020 par des températures très élevées et historiques pour la saison.

Remarque de la Commission

La commission est heureuse que les problèmes soient résolus et que les enfants puissent profiter de cette patinoire.

3. Conclusion de la commission et vote final

La CSC accepte le budget 2021 dans la version proposée.

En ce qui concerne le budget dans sa globalité, la CSC note que des efforts ont été faits dans tous les domaines afin de diminuer les dépenses d'environ Fr. 650'000.-. Ceci est nécessaire car les rentrées fiscales 2021 seront en baisse en raison de l'entrée en vigueur du nouveau système de taxation des entreprises et, évidemment, à cause des dommages économiques causés par l'épidémie de COVID 19. Cependant, la CSC regrette que ceci se soit fait en partie par la diminution de certaines subventions à des activités culturelles, un secteur déjà durement touché par la crise actuelle.

Pour l'économie et le tourisme, la CSC espère voir le nombre d'entreprises adhérentes à la charte Impulsion augmenter dans le futur.

En ce qui concerne les Travaux publics et l'environnement, la commission invite la municipalité à penser à la logistique nécessaire au développement cohérent de la mobilité douce (parcs à vélo, pistes cyclables, mobilier urbain...). Nous aimerions bien à ce sujet que la coordination entre la ville et le Canton soit encouragée par une meilleure collaboration.

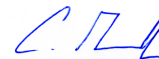
Du point de vue de l'urbanisme et de la mobilité, la CSC est impatiente de voir un projet se concrétiser sur la place de la Planta. En effet, les citoyens attendent depuis longtemps un aménagement plus convivial de cet espace.

Finalement, comme il l'a été relevé durant la discussion avec M. le président, la CSC se demande quand est-ce que notre ville verra naître une vraie politique culturelle ?

La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2021.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité des 10 membres présents, le budget 2021 de la Municipalité de Sion.

Le président :
Christian Miraillès



Le rapporteur suppléant
Jean-Philippe Moren



Sion, le 19 novembre 2020

Liste des présences

Membres permanents

	20.10.20	21.10.20	09.11.20	10.11.20	16.11.20
Mirailès Christian - Président			x	x	
Juillerat Olivier - Vice-Président	x	x	x	x	x
Reist Martin	x	x	x	x	x
Gianadda Isabelle - Rapporteur					
Gux Johanne			x	x	x
Moren Jean-Philippe - Rapporteur suppléant	x	x	x	x	x
Mukuna Gabriel	x	x	x	x	x
Paladini Chantal	x	x	x	x	x
Pfister Brigitte	x	x	x	x	x
Schüpbach Pierre	x	x	x	x	x
Stalder Thierry	x	x	x	x	x

Membres suppléants

Praz Thierry	x	x	x	x	x

Total	9	9	11	11	10
--------------	---	---	----	----	----